

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-ATHANASE, TENUE À HUIS CLOS AU  
LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES CE QUATRIÈME JOUR DE MAI  
2020 À 19 HEURES 30 MINUTES.**

**Sont présents :** Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Claude Patry, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

**Est absent :** Monsieur Denis Patry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

- Le projet d'ordre du jour, dans sa version finale datée du 3 mai 2020, est adopté à l'unanimité des conseillers présents sans qu'aucune modification n'y soit apportée.
- Comme la séance du conseil a lieu à huis clos dans le contexte de la CODIV-19, le directeur général avise les membres du conseil qu'une directive du MAMH oblige que la séance soit rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Étant dans l'impossibilité, pour raisons techniques, de publier un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance, les membres du conseil donnent le mandat au directeur général de diffuser un compte rendu écrit de la séance sur le site Internet de la Municipalité.

- au point 8 de l'ordre du jour, concernant le dépôt du *Projet de règlement R 199-2020 sur le contrôle des animaux*, le directeur général présente le projet aux conseillers qui discutent de l'objectif visé par ce projet de règlement et des diverses mesures qui s'y retrouvent.

Il est décidé par les conseillers présents de déposer le projet de règlement tel que proposé, avec avis de motion, et de discuter ultérieurement de divers amendements à y apporter avant son adoption lors de la prochaine séance.

- au point 9 de l'ordre du jour concernant les travaux prioritaires de voirie à être effectués prochainement, la conseillère Madame Chantale Alain se questionne sur le fait que les travaux ne sont pas clairement identifiés dans la résolution proposée.

Les conseillers présents, le maire et le directeur général discutent du fait qu'il est difficile d'établir un agenda précis de ces travaux considérant les conditions météorologiques qui prévalent cette année. Tous les conseillers présents sont d'accord pour donner le mandat au directeur général de n'entreprendre que les travaux de voirie urgents au mois de mai, et qu'un agenda précis des travaux à être effectués cette année soit soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil le 9 juin prochain.

- Quant aux points 10 à 16 de l'ordre du jour, le texte des résolutions proposées par le directeur général sont adoptées à l'unanimité des conseillers présents sans discussion. Un seul point général soulevé par la conseillère Madame Chantale Alain porte sur le fait que dans la majorité des résolutions les montants des contrats adjugés ne sont pas indiqués alors qu'ils devraient l'être. Le directeur général prend note de cette suggestion justifiée pour les prochaines résolutions de même nature à venir.
- Au point 19, concernant la période de questions, le directeur général avise le maire et les conseillers présents que comme la présente séance se tient à huis clos, les citoyens ont été invités dans l'avis public publié à cet effet sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook, à formuler et à faire parvenir à la direction générale toute question adressée au conseil municipal. Aucune question n'a été reçue.
- À 20 h 17 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Le 7 mai 2020

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général